

Communiqué de presse du 10 octobre 2013

**Salle de consommation, le paradoxe de la réduction des risques mis à nu !**

Tout était prêt pour une ouverture de la salle de consommation parisienne début décembre. Le lieu avait été trouvé, des professionnels étaient sur le point d'être engagés. Les réunions de concertations avec les habitants avaient eu lieu. Les acteurs de la salle avaient travaillé avec la police, la justice, la mairie de Paris. Tout était prêt pour que la réduction des risques prenne un second souffle après 10 ans d'arrêt. Ne restait plus qu'un décret qui devait encadrer et sécuriser l'expérimentation.

C'était sans compter sur le Conseil d'Etat qui a annoncé hier, que ce «lieu de consommation de drogue à moindre risque» n'est pas conforme à la loi de 1970 sur les stupéfiants (qui interdit et pénalise l'usage de stupéfiant), et que le décret prévu par le gouvernement ne suffisait pas à sécuriser ce dispositif. Il a conseillé d'inscrire les salles de consommation dans une loi. D'un coup, à un mois et demi de l'ouverture, tout est remis en cause.

Que cette expérimentation n'ait pas été mieux bordée par le gouvernement nous interroge et nous met en colère. Le Conseil d'État a certes adopté une lecture stricte de la loi de 70 (en occultant la loi de 2004 définissant la réduction des risques), mais ne fallait-il pas s'y attendre ?

La réduction des risques a toujours été aux limites de la loi de 70. Les établissements médico-sociaux (CAARUD) distribuent des seringues pour que des personnes s'injectent des substances interdites. Ils accueillent des usagers sans leur demander d'arrêter les drogues et les conseillent sur les méthodes d'injection à moindre risque. Mais les salles de consommation, en accueillant des usagers et en leur permettant de consommer des stupéfiants sur place sous la supervision des professionnels de santé vont un cran plus loin dans le paradoxe.

Le problème de fond est que nous travaillons avec des outils datant de 40 ans. La loi de 70 a été créée quand il n'y avait pas de consommation de drogues de masse, de scènes ouvertes, de dommages tel que le VIH et l'hépatite C, ou encore de la grande précarité dans les centres-villes.... Aujourd'hui, elle empêche l'ouverture de la salle de consommation parisienne, et elle empêche un nouveau dispositif adapté à notre époque d'ouvrir. Il est temps de réfléchir à une politique et une loi plus adaptées.

Contact presse : Pierre Chappard – Tel : 06 63 55 65 54